



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 06/2016 : ATTRIBUTION DE COMPETENCES A LA MUNICIPALITE POUR LA LEGISLATURE 2016-2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 15 août 2016 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. Alfred Roth, Président
M. Didier Bérard, Secrétaire
M. Christian Marrel
M. Michael Markides

Municipalité : M. Gustave Muheim, Syndic

Commission des Finances : M. Jean-Pierre Bolay, Président
Mme Charlotte Touati de Jonge
M. Jean-Claude Favre
M. Michel Henchoz, rapporteur

Excusée : *Mme Christine Juillerat*

Préambule

La Commission des finances s'est vu adresser le préavis susmentionné avant la séance de présentation. Elle a pu s'en imprégner pour la dite séance.

Présentation

Par la voix de notre Syndic Gustave Muheim, exceptionnellement seul représentant de la Municipalité, il nous est rappelé qu'en raison de l'assermentation décalée de deux membres de la Commission des finances, cette présentation a dû être retardée d'1 mois. Néanmoins, depuis le 1 juillet 2016 (début de la nouvelle législature), l'autorité exécutive n'a fort heureusement pas été entravée dans l'accomplissement de sa mission même si « l'attribution des compétences » faisant l'objet du présent rapport n'est soumis au verdict du conseil que le 25 août 2016.

Commentaires

Précisément pour éviter ce « vide juridique » lors du prochain changement de législature du 30 juin 2021, il est précisé que les pouvoirs et compétences accordés à l'Exécutif seront prolongés jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales (à moins qu'elles ne figurent dans un règlement arrêté par le conseil).

Aussi, la Commission des finances approuve cette nouvelles disposition qui fait du sens et qui, de surcroit, est conforme à la loi sur les communes (art. 4, alinéa 2).

Nous relevons également que les **attributions de compétences** pour cette nouvelle législature sont exactement similaires à celles de la précédente (2011-2016). Aucune demande additionnelle et/ou particulière n'est sollicitée par la Municipalité.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 06/2016** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la commission :

Jean-Pierre Bolay
Président

Christine Juillerat

Charlotte Touati de Jonge

Jean-Claude Favre

Michel Henchoz
rapporteur

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 17 août 2016